

MODIFICATION DU ZONAGE DU PARC DE LA MAISON Ste THERESE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Direction de la Maison de retraite Ste Thérèse envisage la restructuration de cet établissement en projetant la construction dans le parc de bâtiments et annexes pouvant accueillir 60 lits de personnes invalides.

Le terrain situé Rue Ferry de LUDRES et cadastré "LE VILLAGE"/Section AB N° 249 a été classé dans le secteur II NA par le groupe de travail du plan d'occupation des sols. Il serait utile de prévoir le classement de cette parcelle en zone UA.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de modifier le zonage du parc de la Maison Sainte Thérèse en zone UA et de saisir le groupe de travail du P.O.S. de cette modification.